

**N° 20/9.07**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 72'400.00 POUR LE REMPLACEMENT DES MACHINES À COMPTER LA MONNAIE ET À METTRE EN ROULEAUX**

---



**Sécurité publique et protection de la population**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 septembre 2007.**

**Première séance de commission : mercredi 19 septembre 2007, à 18 h 30, salle de conférences de l'Hôtel de police, rue Dr-Yersin 1**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>MOTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>COÛT.....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>DEVIS.....</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>4</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

A l'heure actuelle et depuis de nombreuses années, la monnaie des horodateurs et des parcomètres est traitée par le personnel de SP3 de la manière suivante :

- C'est entre CHF 20'000.00 et 35'000.00 qui sont récoltés une fois par semaine, soit le lundi ou le mardi. Il faut environ 11 heures pour effectuer cette tâche.
- Cette monnaie est triée et mise en rouleaux dans nos locaux pendant environ 12 heures.
- Les rouleaux sont acheminés à la Poste qui nous les prend sans frais, pour l'instant.
- Le montant est versé à la Ville de Morges, sur le compte N° 61000.4272.00.

Le parfait fonctionnement de ces machines est indispensable pour la crédibilité du personnel attribué à cette tâche ainsi que celle de la commune.

## 2 MOTIF

Mises en service depuis 1997, la machine à compter la monnaie et celle à mettre en rouleaux commencent à donner des signes de fin de vie. En effet, durant l'année 2006, les techniciens sont intervenus à trois reprises. Pour le début de l'année 2007, ils sont intervenus à cinq reprises et, de plus, nous avons dû louer une machine de remplacement durant la réparation.

## 3 COÛT

Au cas où cette tâche était confiée à des banques ou des sociétés privées, il faudrait compter avec les frais suivants :

- Triage par la banque : La Banque Cantonale Vaudoise (BCV) n'a plus de machine à compter la monnaie. Elle donne cette tâche à des sociétés privées.
- L'Union de Banques Suisses (UBS) effectue encore ce travail, mais ses machines ont de plus en plus de problèmes. Elle pense ne pas les renouveler. Pour l'instant, cette prestation est gratuite.
- La récolte de la monnaie depuis le parcomètre et le traitement de celle-ci sont estimés à **CHF 40'000.00 TTC**. Le transport et le traitement uniquement sont estimés à **CHF 21'000.00 TTC**. Le devis est basé sur une prise en charge de la récolte par semaine et le traitement de la somme de CHF 1'000'000.00 par année.

## 4 DEVIS

Trieuse et compteuse	CHF	28'000.00
Encartoucheuse	CHF	38'000.00
Papier pour rouleaux	CHF	1'200.00
Total	CHF	67'200.00
TVA 7,6%	CHF	5'107.20
Total TTC CHF 72'307.20, arrondi à	<b>CHF</b>	<b>72'400.00</b>

Un montant de CHF 78'000.00 est prévu au plan d'investissements 2007.

## 5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 72'400.00 pour le remplacement des machines à compter la monnaie et à mettre en rouleaux;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 14'480.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;
3. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement dès l'année 2009, à raison de CHF 2'000.00.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 août 2007.**

au nom de la Municipalité

le vice-président

le secrétaire

Y. Paccaud

G. Stella